



15.11.2004

15 NOVEMBRE 2004 — TUER L'AUTEUR POUR TUER LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

L'Observatoire de la liberté de création de la Ligue des droits de l'Homme tient à exprimer sa profonde indignation suite à l'assassinat le 2 novembre 2004 du cinéaste néerlandais Théo Van Gogh.

Attaché à la défense de la liberté d'expression et de la liberté de création des cinéastes comme de tous les artistes, il condamne avec la plus grande fermeté cet assassinat qui semble motivé par la contestation du contenu de l'un des films de Théo Van Gogh.

L'observatoire rappelle que l'on ne doit jamais considérer comme littéral le contenu d'une œuvre, aussi proche de la réalité soit-il, car une œuvre est pétrie de la subjectivité de son auteur ; et que la contestation du contenu d'une œuvre doit se situer sur le terrain du débat et non pas de la violence.

L'observatoire condamne avec la même fermeté les violences qui ont été exercées depuis ce crime contre des personnes, des lieux de culte ou autres biens qui se rattachent ou sont supposés se rattacher à la communauté musulmane de ce pays. Les coupables de l'assassinat de Théo Van Gogh doivent être poursuivis et jugés, et rien ne justifie, en représailles, des violences aveugles.

Paris, le 15 novembre 2004

